



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRÉ
SEANCE du LUNDI 23 JANVIER 2023**

N°2023-02

L'an deux mille vingt-trois et le lundi 23 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 17/01/2023

Date d’Affichage : 17/01/2023

PRESENTS : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

ABSENTS EXCUSÉS : Nathalie FILLATRE donne son pouvoir à Francis CHEDOZEAU
Noëlla ROBIN donne son pouvoir à Christelle FROMENTEAU
Jeanine PASCAULT donne son pouvoir à Florence GUILLEMOTO

SECRÉTAIRE : Yoane MARTINIERE

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12 + 3 pouvoirs

Objet de la délibération : **Choix de l’Imprimeur pour l’Edition du Bulletin Municipal 2023 et des tarifs des Encarts Publicitaires.**

Monsieur le Maire explique que la commune a fait plusieurs demandes de devis pour la publication du bulletin municipal pour l’année 2023.

- Imprimerie IST des Ormes : 1 350 € HT
- Imprimerie 3D : 1 629€ HT

Au vu du montant des devis, pour une prestation identique, il propose de retenir le devis de l’imprimerie IST des Ormes.

Monsieur le Maire propose également de conserver le tarif des annonceurs comme suit :

Format 1/8 de page (4x9) : 60 €
Format 1/4 de page (9x13) : 100 €
Format 1/2 de page (13x19) : 140 €
Dernière page extérieure : 300 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l’unanimité des présents :

- **CONFIE** la rédaction et l’impression du bulletin municipal à l’imprimerie IST des Ormes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bon de commande une fois la maquette validée.
- **DÉCIDE** de maintenir les tarifs ci-dessus.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 23 janvier 2023

AR Prefecture

086-218601862-20230123-2023_02-DE
Reçu le 24/01/2023
Publié le 24/01/2023



Le Maire, Géry WIBAUX

Géry Wibaux